

Image not found or type unknown



contestation d'une saisie-attribution hors délai

Par **celeste976**, le **21/03/2024** à **11:16**

bonjour,

Puis-je contester une saisie-attribution abusive même si le délai de un mois est passé ?

Par **Marck.ESP**, le **21/03/2024** à **11:44**

Bonjour et bienvenue ici.

Il faut tenter, car si le juge reconnaît le caractère **abusif** de la saisie comme vous l'avancez, il peut ordonner la mainlevée sur la mesure et même des dommages et intérêts.

Par **youris**, le **21/03/2024** à **11:50**

bonjour,

cela dépend en quoi, votre saisie-attribution serait abusive ?

Salutations

Par **celeste976**, le **21/03/2024** à **13:22**

Bonjour,

le créancier a saisi les comptes bancaires de la famille (02/2022)

Il a été débouté en appel ; la mainlevée a été ordonnée à la banque (12/2023)

Saisie sur les mêmes comptes, j'ai appelé son commissaire de justice et il y a eu mainlevée (05/02/2024).

Saisie sur les mêmes comptes (09/02/2024).

Je n'ai pas lu la signification du 15/02/2024, croyant que c'était la confirmation de la mainlevée du 05/02/2024.

C'est seulement ce matin que mon banquier m'informe que mon PEL est bloqué depuis le 09/02/2024 et qu'il va peut-être virer les fonds au créancier.

Le mois de contestation étant dépassé, est-ce que je peux néanmoins porter plainte pour saisie abusive au regard de l'article 1402 du CC déjà mentionné dans l'arrêt de la cour d'appel ?